

Commune du FUGERET

Procès verbal de la séance du conseil municipal de la commune du Fugeret du 23 avril 2026

L'an deux mille vingt six et le 23 avril à 18h30, le conseil municipal de la commune du Fugeret, régulièrement convoqué le 17 avril dernier, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur PELLEGRIN Jean, maire.

Était présents : MASSE Olivier, RIGAULT Nathalie, JACOMET Sébastien, HONNORATY Denise, REYNAUD Pierre DI POPOLO Celine, BALTHAZARD Jennyfer, DOZOL Henri, FAY Eric-Pierre et ALBANO Nicole.

Nathalie RIGAULT est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour:

- ✓ Approbation du PV du 3/04/2026 : à l'unanimité

- ✓ CFU 2025 M57 Commune et M40 approuvé à l'unanimité et approbation des reports
 - M57 : général
 - Résultat de la section investissement excédent de 10 844.73 €
 - Résultat de la section de fonctionnement excédent de 242 992.42 €

 - M40 : eau
 - Résultat de la section d'investissement excédent de 51 104.84 €
 - Résultat de la section de fonctionnement excédent de 110 943.64 €

- ✓ Approbation des subventions aux associations :
 - En plus des associations usuellement subventionnées, 2 nouvelles associations ont fait la demande : les Bravadiers d'Annot (refus) et les Lieutenants de Louveterie (accord), Association sauvegarde du patrimoine (accord), ASA (accord).

 - ASA assimilée d'utilité publique a demandé une subvention suite au changement de l'organisation de sa gestion et de son secrétariat à partir de 2026 qui accroît ses charges.(900 €).

Après discussion, le montant des subventions accordées a été décidé à l'unanimité :

ADMR 700 €

Foyer socio éducatif Annot 150 €

Fugeret Mémoire et Patrimoine 400 €

Souvenir Français 100 €

Lieutenant de Louveterie 150 €

Association sportive collège Annot 150 €

Fugeret Sports Loisirs 400 €

Comité des Fêtes 400 €

Hameau d'Argenton 200 €

ASA des Canaux 300 €

Le maire précise qu'à l'avenir, toute demande de subvention devra obligatoirement être accompagnée du CR de l'AG de l'association et du compte de résultats ou bilan, sinon elle ne sera pas étudiée.

✓ Délibération CLECT

Titulaire J Pellegrin et suppléant N Rigault : approuvé

✓ Délibération « Délégations au Maire »

Cette délibération annule et remplace la délibération du 3 avril 2026.
Approuvé à l'unanimité.

• Questions divers :

➤ Traitement automatique de l'eau du réservoir d'EP du Fugeret

Deux propositions ont été reçues pour le système UV : 24 128 € (SOPEI) et 13 425 € (APEI). Les deux propositions sont assez différentes et feront l'objet d'un examen approfondi par la commission Travaux, en particulier,

voir les références de ces deux entreprises sur les autres communes (Braux et St Benoit). Prévoir la télétransmission

Deux devis sont attendus pour le terrassement (Cédric Barral et entreprise Cozzi)

Contact pris avec ENEDIS et SDE04 pour le raccordement au réseau électrique. Le SDE prendrait en charge le coût de l'électrification s'il s'agit d'une extension du réseau. Contacter SDE 04 pour le traitement du dossier entre Enedis et SDE04.

Projet subventionné potentiellement à 70% par le département.

➤ Pont du Barlet et du vieux pont

IT04 a expertisé les ponts.

La pile rive droite s'est dégradée depuis la visite de 2011 (affouillement de +/-50cm sous fondation), tout en permettant un usage normal du pont en conservant la limitation de tonnage actuelle de 10 t.

IT 04 a informé la commune que ce pont, pourrait être classé en niveau 4 "Ouvrage dont la structure est altérée par un défaut majeur" donc potentiellement finançable à 60% via le "Programme national Ponts Travaux : dispositif d'aide à la réparation des ouvrages communaux les plus dégradés"

En complément, et étant donné les problèmes que poserait l'élargissement du pont, il a été fait une visite complémentaire avec l'entreprise Cozzi. Plusieurs points ont été envisagés : nouvelles barrières écartées de 40-50 cm, une grille à l'entrée du pont pour évacuer les eaux ruisselantes qui dégradent le tablier du pont, restaurer le tablier pour améliorer son étanchéité avec de l'enrobé pour ne pas trop alourdir la charge, et petit dôme pour évacuer eau

➤ Tranchée de la route du Barlet : Afin de lancer rapidement les travaux, un devis a été demandé à l'entreprise Cozzi, à la place de l'entreprise initialement envisagée

Par ailleurs, le conseil envisage de se charger de l'achat des tuyaux de raccordement entre la sortie de propriété et la canalisation principale située du la RD. Devis à demander

➤ Conventions entretien du village. En cours de re définition avec les deux prestataires

Intervention ponctuelle et urgence : haie aux poubelles, haie monument aux morts, arbre pont du Barlet et du celui en suspens sur le chemin de Deloutre.

- demande de poubelles au cimetière (1 pour les pots et 1 pour les plantes). Voir avec la CCAPV pour la fourniture ? Entretien à demander à G. Frezia

- Isolation thermique des bâtiments communaux (gîte et ancien presbytère). La problématique est que les subventions accordées par l'Etat et la Région en 2023 ne sont valables que jusqu'en septembre 2026 (travaux achevés et payés). Cédric Honnorat relancé pour réactualiser le devis (de 2022) a annoncé qu'il ne pouvait plus s'en charger à cause de sa charge de travail. Un devis a été demandé à Sébastien Eyfred (début semaine prochaine). Demander un autre devis à Benoit Fougère.

- Fermeture temporaire et aménagement de l'aire de jeux des enfants : Problème de dangerosité et de non-conformité aux normes malgré les travaux de réaménagement de l'été 2025 qui ont coûté 6000€ à la commune.

C'est pourquoi il a été décidé sa fermeture pendant 1 mois pour supprimer au maximum les points dangereux).

Par contre, pour le remettre aux normes (au niveau du sol et du revêtement) et remplacer son éléments principal extrêmement dégradé, un devis a été demandé (20 000 €). Il est en cours d'étude et pourrait faire l'objet d'une demande de subvention DETR (50%).

- Station d'épuration : Elle n'est plus aux normes et présente un sérieux dysfonctionnement. Une visite a été faite avec IT04 avec qui sera étudiée une réfection sérieuse. Une autre visite a été effectuée avec Grégory Chaud qui a permis une remise en route du dispositif de nettoyage.

- Réseau d'eau potable (Lunières) : Le regard situé sur le terrain de la CAF est entièrement à reprendre et à sécuriser

- Salle des Lunières : porte de service HS, porte avec arrivée électrique à sécuriser

- Situation à date des contrats de location Relais St Pierre, Fugerette, et logement : lettre de résiliation reçue mentionnant le 31/03/2026 (cessation d'activité). A refaire à la date du 30/04/2026.

Proposition de rachat du matériel valeur 10 000 €, proposé à 3000 €. Le conseil a décidé de proposer aux locataires partants de racheter quelques éléments pour la Fugerette : cafetière, frigo à boissons, banque froid, panini... Il a été signalé le problème du compteur Linky de la Fugerette qui est situé dans le couloir du presbytère. A revoir avant de relouer la Fugerette

Le conseil a évoqué l'intérêt de lancer rapidement un appel à candidature pour relouer la Fugerette.

- Réception avis d'indécence logement presbytère. Locataire en vacances, pas de visite possible pour le moment pour évaluer les travaux qui seraient à la charge de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le maire

Jean Pellegrin

la secrétaire

Nathalie Rigault